

- Rareté des ressources

Les liens de causalité de la rareté des ressources sont analogues à ceux du stress environnemental. Les variables clés sont les populations, la technologie, l'existence des ressources dans un pays, les institutions sociales et politiques, de même que la disponibilité de ressources à l'extérieur du pays. Il faut cependant faire des distinctions. La rareté ne suppose pas nécessairement la dégradation de l'environnement. De plus, la rareté des ressources est particulièrement difficile à cerner parce que cette notion est en partie une réaction sociologique : la quantité donnée d'un produit par habitant peut paraître faible à une personne ou à un groupe et suffisante à un autre¹⁸. De plus, la répartition des biens entre les divers groupes de la société, selon l'ethnie peut-être, peut contribuer à la « rareté » dans un groupe ou plusieurs d'entre eux. Par exemple, un conflit inter-États pourrait être attribué à la rareté des ressources dans le cas où un pays A qui n'a pas assez de la ressource renouvelable Y, peut-être de l'eau, cherche à obtenir davantage de ressources grâce au conflit. Ce dernier pourrait avoir comme objectif des ressources qui ne relèvent pas de la compétence nationale, par exemple les stocks de poisson. La rareté des ressources pourrait aussi susciter des conflits à l'intérieur même d'un pays. En Chine, les problèmes reliés au niveau futur de consommation alimentaire par habitant sont souvent cités en exemples de problème de rareté des ressources.

¹⁸ On appelle ce concept « déprivation relative ». Il y a déprivation relative quand des personnes perçoivent un écart entre leur niveau de bien-être, souvent défini par des indicateurs économiques comme la ration calorique par personne, et celui qu'elles estiment mériter. La déprivation est donc subordonnée à quelque norme individuelle fixée subjectivement. Le fondement de la déprivation relative n'est pas environnemental, car des facteurs ethniques et raciaux, par exemple, peuvent être considérés par certains comme une cause principale de leur privation. Pour en savoir plus long sur les répercussions sur la sécurité de l'iniquité, voir Samuel D. Porteous, « L'équité et la sécurité nationale », Commentaire n° 37, Service canadien du renseignement de sécurité, 1993.